

Permanences de l'accueil général

Accueil - Tél. : 01 44 54 75 80

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, le jeudi jusqu'à 19h30

POUR TOUS

AVIAM (Association d'Aide aux Victimes des Accidents Médicaux)	Permanence le mercredi de 8h30 à 13h00 sur rendez-vous pris tous les jours auprès de l'AVIAM au 01 55 57 02 35. Bureau des permanences n°1, 1 ^{er} étage, Escalier A. Plus d'infos : www.aviamfrance.org
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Permet aux particuliers et aux commerçants de régler gratuitement leurs litiges avant toute action judiciaire. Permanence le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous pris au Service Accueil de la Mairie ou au 01 44 54 75 04. Bureau des permanences n°1, 1 ^{er} étage, Escalier A Plus d'infos : www.justice.gouv.fr
CONSEILS EN FISCALITÉ	Taxes d'habitation, foncière et professionnelle. Permanence le jeudi de 9h30 à 10h30 sur rendez-vous pris au Service Accueil de la Mairie ou au 01 44 54 75 04. Bureau des permanences n°1, 1 ^{er} étage, Escalier A.
ÉCRIVAIN PUBLIC	Permanence le mercredi de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous pris au Service Accueil de la Mairie ou au 01 44 54 75 04. Bureau des permanences n°2, 1 ^{er} étage, Escalier A.
MÉDIATEUR DE LA VILLE DE PARIS	Permanence tous les lundis de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous pris au Service Accueil de la Mairie ou au 01 44 54 75 04. Bureau des permanences n°1, 1 ^{er} étage, Escalier A.
BAAM (Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants)	Tous les mercredis et vendredis de 17h00 à 20h00 sans rendez-vous. Bureau des permanences n°1 & 2, 1 ^{er} étage, Escalier A.



PERMANENCES INSTITUTIONNELLES ET ASSOCIATIVES

Mis à jour le 2 avril 2019. Ce document est imprimé sur papier 100% recyclé.

Permanences du PÔLE CITOYENS

Rez-de-chaussée - Escalier D

Accueil du PÔLE CITOYENS - Tél. : 01 44 54 75 09

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

FUTURS PARENTS, PARENTS ET LEURS ENFANTS

PMI (Protection Maternelle et Infantile)	Groupe de parole organisé par des professionnels de la petite enfance (infirmière, puéricultrice, psychologue, assistante maternelle, sage-femme) pour répondre aux questions relatives à l'arrivée d'un enfant. Le 1 ^{er} mardi du mois de 15h15 à 17h00 (sauf août et jours fériés). Pôle Citoyens.
DIRECTRICES DE CRÈCHES	Présentation du mode de fonctionnement d'une crèche. Le 1 ^{er} mardi du mois de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous pris auprès de l'accueil du Pôle Citoyens.
UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques)	Informations, orientation, conseils aux familles de malades psychiques. Le jeudi de 17h00 à 19h30. Renseignements et inscriptions au 01 45 20 63 13.
ESA (Soutien scolaire et accompagnement à la scolarité)	Soutien scolaire pour les élèves étudiants du 4 ^{ème} arrondissement, sous conditions. Les mercredis de 17h à 19h (vacances scolaires incluses). Inscription à l'association Entraide Scolaire Amicale au 08 10 67 24 00.
CENTRE PARIS ANIM' PÔLE SIMON LE FRANC	FLE : le mardi de 13h30 à 15h30 (hors vacances scolaires). FLE : le jeudi de 14h00 à 16h00 (hors vacances scolaires). Accompagnement à la scolarité : le mardi de 16h45 à 19h00 (hors vacances scolaires). Atelier Jeunes réalisateurs et réalisation vidéo : le mercredi de 16h00 à 20h00 (hors vacances scolaires). Atelier soutien à la parentalité : le samedi de 10h00 à 13h00 Renseignements et inscriptions au Pôle Simon Le Franc au 01 44 78 20 75.
ADFH (Association Des Familles Homoparentales)	Permanence d'information assurée par les membres de l'association. Le 3 ^e mercredi du mois et le 4 ^e samedi des mois impairs de 11h30 à 14h00, sans rendez-vous. (sauf juillet et août).

POUR TOUS

ADIPR (Association pour la Diffusion de l'Information aux Préretraités)	Le 2 ^e et 4 ^e mercredi du mois de 14h00 à 16h30 sans rendez-vous.
RESSAC VOLONTARIAT (Conseil et assistance aux futurs retraités)	Le mercredi de 9h30 à 12h00, sur rendez-vous pris au 01 45 79 00 20 tous les jours de 9h00 à 12h00 sauf le jeudi.
ADIL75 (Agence Départementale d'Information sur le Logement à Paris)	Le mardi de 9h00 à 16h30 sur rendez-vous pris auprès de l'accueil du Pôle Citoyens (sauf juillet et août).
CAF	Information sur les prestations sociales. Tous les vendredis de 14h00 à 16h30 (hors vacances scolaires) sur rendez-vous pris auprès de l'accueil du Pôle Citoyens.
BORNE CAF (Caisse d'Allocations Familiales)	Mise à disposition par la CAF d'une borne en libre accès.
CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES	Permanence les jeudis de 16h30 à 19h10 sur rendez-vous pris auprès de l'accueil de la Mairie au 01 44 54 75 04. Bureau des permanences n°1, 1 ^{er} étage, Escalier A.